



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 14 Octobre 2024

SAGE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : Jeudi 10 Octobre 2024
Date de l'affichage : Jeudi 10 Octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pierre GIRAUD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Excusé : Valérie CHAZELLE a donné pouvoir à André PEYRET
Fadila KAHOUL a donné pouvoir à Pierre GIRAUD
Valérie ROLLAND-TOUGOUCHI a donné pouvoir à Henri PRAMALION

Josiane DREVET a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'envisager la mise en place des systèmes de télégestion pour optimiser la gestion des réseaux secondaires du réseau de chaleur communal.

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune de Chambles adhère, le SIEL propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

Financement :

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de **7 200 € HT**.

Ces travaux sont éligibles à une subvention exceptionnelle du dispositif de soutien à la télégestion du SIEL pour l'amélioration de la gestion des systèmes énergétiques à hauteur de 20% du montant HT soit **1 440 € HT**.

Le coût résiduel pour l'installation du système de télégestion est alors de **5 760 € HT** et sera payé en une fois.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de **296 €** pour le réseau de chaleur (**220 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 76 points)**) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.



Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 14/10/2024

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Josiane DREVET